



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE - ACADÉMIE DE LILLE

COLLEGE ANNE FRANK DE DOURGES

Rue du 8 mai 1945-62119 DOURGES

Téléphone : 03 91 83 03 00

[Adresse électronique : ce.0623322z@ac-lille.fr](mailto:ce.0623322z@ac-lille.fr)

Chef d'établissement : Monsieur Grégory GUIOT, Principal

REGLEMENT DE LA CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Personne publique : COLLEGE ANNE FRANK DE DOURGES
Ordonnateur : Monsieur Grégory GUIOT

Cadre de la procédure :

Marché passé par procédure adaptée en application de l'article 2123-1 du code de la commande publique

Date limite de remise des Offres :

LUNDI 14 décembre 2020 à 12H00

Article 1 – Objet de la consultation

La présente consultation porte sur l'entretien et la maintenance des chaudières individuelles des 3 logements de fonction du collège Anne Frank de Dourges.

Les équipements sont les suivants :

3 chaudières murales à gaz à condensation De Dietrich modèle EMC-M, installées en 2014

La visite préventive sera effectuée une fois par an. Lors de la visite préventive, toute pièce défectueuse sera échangée.

La société effectuera également tous les dépannages et réparations nécessaires au bon fonctionnement de la machine.

Tous les frais de main d'œuvre, de voyage et de fourniture de pièces (suivant une liste à joindre avec le contrat) seront couverts par le contrat.

Les interventions seront programmées en amont avec le service intendance du collège (pour la préventive si possible fin été / début automne, avant le redémarrage du chauffage)

Les réparations ne pourront être effectuées qu'après présentation et validation d'un devis.

Article 2 – Durée d'exécution



Le contrat courra du 1^{er} au 31 décembre 2021. Aucune tacite reconduction ne saurait être prévue, mais deux reconductions du contrat seront possibles.

Article 3 - Mode de règlement

Le mode de règlement est le virement administratif

Article 4 - Présentation des propositions

Les établissements intéressés auront à produire un dossier comprenant les pièces qui suivent :

- Proposition de contrat, détaillant le matériel entretenu, les pièces remplacées, et les quantités fournies
- Proposition de prix (incluse dans la proposition de contrat)
- Eléments de présentation de la société et des conditions de réalisation des travaux

Toute offre non-conforme sera éliminée.

Article 5 - Conditions d'envoi des propositions

Les propositions devront être obligatoirement déposées sur la plateforme de l'AJI avant

LUNDI 14 décembre 2020 à 12H00

Les documents devront être signés par une personne habilitée à engager juridiquement l'entreprise

Article 6 - Jugement des propositions

Conformément à l'article R 2143-5 du CCP, avant de procéder à l'examen des candidatures, si le Pouvoir Adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

Les offres seront appréciées selon les critères suivants :

- Offre économiquement la plus avantageuse :
 - Qualité des services associés (liste des travaux prévus et du matériel dépanné) (30% max de la note sur 100)
 - Le prix (70% max de la note sur 100)

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant la présente consultation, les entreprises peuvent s'adresser à :

Monsieur Pierre LECOMTE au 03 91 83 03 04
Mél : intendant.0623322z@ac-lille.fr